



Ateliers d'artistes à la Maison de quartier Madeleine Champ de Mars Appel à candidatures pour l'année 2024-2025



La maison de quartier Madeleine Champ de Mars est située au cœur d'un quartier historiquement impliqué dans la vie associative. Lieu de rencontres, d'échanges et d'entraide, la maison de quartier héberge des associations qui proposent des activités de loisirs tout public. Une soixantaine d'associations y sont hébergées et proposent des ateliers et des modules de formation, des temps conviviaux, des actions de solidarité, des activités culturelles diversifiées ainsi que de nombreuses expositions.

Depuis sa création, la Maison de Quartier Madeleine Champ de Mars accueille au sein de son équipement des artistes en résidence, ce qui en fait toute sa spécificité et son originalité. Ces ateliers mis à disposition doivent permettre aux artistes de développer leur pratique et leurs projets artistiques, faciliter leur ancrage sur le quartier, etc. En retour de la mise à disposition d'ateliers, les artistes réalisent des projets avec les habitants du quartier.

Pour cette année 2024-2025, 5 ateliers de 20m² et 1 atelier de 40 m² chacun se libèrent au sein de la Maison de quartier. A cet appel à candidature, doit répondre un dossier

**rempli par les intéressés comportant une présentation de leur activité tout comme la teneur de leur projet de médiation, au sein de l'équipement.
Les artistes sélectionnés pourront intégrer l'atelier à partir d'août 2024.**

Les ateliers : condition de mise à disposition

- les résidences durent une année scolaire (de la rentrée 2024 à début juillet 2025). Elles peuvent être renouvelables une fois un an.
- les lieux sont alloués vides, sans mobilier.
- la mise à disposition des ateliers est gratuite. Les charges (chauffage, électricité, ...) sont également incluses.
- aucune bourse n'est attribuée aux artistes. Les frais de déplacement, restauration... sont à la charge des artistes.
- Aucun aménagement ultérieur durable au sein de l'atelier ne peut être envisagé sans le consentement préalable de l'équipe de la Maison de Quartier.
- le Grand Atelier de 200 m² peut être ponctuellement utilisé pour la mise en œuvre de projets temporaires, en résonance ou en lien avec le quartier et ses habitants.

L'occupation par convention avec la Ville de Nantes est gratuite, mais vide de mobilier. Aucun frais propre à l'occupant lié à son activité ne peut être couvert par l'accueillant Ville de Nantes, sinon dans un cadre défini et validé par le projet porté.

Pour quels artistes ?

- toutes les disciplines artistiques – hormis la musique et les disciplines nécessitant une technicité et/ou du matériel incompatible avec les locaux – peuvent être accueillies en résidence.
- tout artiste constitué en association ou collectif, peut postuler à l'appel à résidence.
- les artistes aussi bien émergents que confirmés sont les bienvenus.

En échange de cette mise à disposition gratuite, le/les artiste(s) s'engage(nt) :

- à proposer une/des action.s de médiation en lien avec les habitants du quartier et/ou du centre-ville. Ce projet peut prendre la forme d'une création partagée, d'ateliers de pratique, d'actions de sensibilisation, de rencontres... Les coûts matériels engendrés par ce projet de médiation pourront être pris en charge partiellement ou totalement par la Ville de Nantes, avec l'attribution d'une subvention.
- participer à la vie de la Maison de quartier : réunions du groupe résidence (environ une réunion par trimestre), temps forts de la Maison de quartier (portes ouvertes, fête de quartier...), participer aux « Vendredis sandwichs » (un midi par mois) et en organiser un dans l'année avec une association en lien avec la Maison de Quartier. Enfin, participer à des temps de conviviaux avec le groupe résidence (4 durant l'année).

Qui choisit les artistes en résidence ?

- le jury – composé d'associations impliquées dans la vie de la Maison de quartier, d'un collectif d'habitants et de la Ville de Nantes (Direction de Quartier cœur de Ville, Direction du Développement Culturel) – choisit de façon collégiale les projets accueillis en résidence.

- ce jury s'engage également à accompagner les artistes tout au long de leur résidence.

Sur quels critères ?

- le jury aura pour critère d'appréciation le projet personnel de l'artiste. Seront pris en compte la qualité du travail artistique, sa singularité esthétique, le parcours de l'artiste, son expérience, et l'économie du projet.
- un regard sera également accordé à. aux action.s de médiation, sur la pertinence de la proposition, la qualité et la singularité de la relation envisagée avec les habitants.
- enfin, le jury veillera à la cohérence de l'ensemble des projets sélectionnés : mixité des disciplines, diversité des propositions de médiation, équilibre entre artistes émergents et artistes confirmés.

Comment postuler ?

Un dossier de 8 pages maximum (incluant la fiche résumé à télécharger ci-dessous) devra être constitué par les artistes intéressés.

Ce dossier doit comprendre les éléments suivants :

- une présentation du projet personnel de l'artiste : présentation de(s) artiste(s) (parcours, expériences, pratiques, réalisations...), projets artistiques à développer durant la résidence, vos motivations à venir en résidence au sein de la maison de quartier, etc. Sans oublier des visuels pour donner un aperçu de votre travail !
- une présentation du projet de médiation : description du/des projet(s) (forme, contenu...), les objectifs, le(s) public(s) visé(s) (type, nombre...), les moyens de mobilisation des habitants, le budget indicatif du projet (incluant le coût du matériel et la convivialité : prévoir 60 € pour l'organisation d'un vendredi sandwich), les prix estimés pour le public, un calendrier prévisionnel du projet.
- la fiche résumé [à télécharger](#)
- tout autre élément que vous souhaiteriez partager !

Le dossier complet devra être envoyé **avant le 19 février 2024** à cette adresse : madeleine.residences@gmail.com (possibilité d'utiliser WeTransfer pour les dossiers trop lourds).

Suite à la réception des dossiers, le jury se réunira pour sélectionner les dossiers qui passeront l'oral prévu fin mars.

Le calendrier

- réunion d'information et visite de la Maison de quartier (22 rue Emile Péhant – 44000 Nantes) : **le mardi 6 février de 10h00 à 20h00 et le mardi 13 février de 14h00 à 18h00.**
- date limite de dépôt des dossiers : **le vendredi 19 février 2024 à 18h00.**
- réunion du jury pour la sélection des projets qui passeront l'oral : **le vendredi 15 mars 2024**
- date de l'oral des artistes sélectionnés : **le vendredi 29 mars 2024**

Contact

Nicolas Cadot

Direction de l'Accompagnement des Projets & Réseaux Artistiques – Ville de Nantes

nicolas.cadot@mairie-nantes.fr

06 70 30 76 00

**Maison de quartier Madeleine Champs de Mars
Demande résidence d'artistes**

Présentation du/des porteur(s) de projet :

Association/artiste/collectif :

Nom du référent :

Tel :

@ :

Le(s) domaine(s) artistique(s) pratiqué(s) :

Description du projet personnel :

Espace sollicité : ... m2 équivalant à Atelier(s)

Durée totale du projet:

Quelles actions en lien avec les habitants ?

Ses objectifs :

Montant du budget global du/des projet(s) :

Public(s) visé(s) :

Prix envisagé pour le public :

**Si une adhésion à l'association est demandée,
merci d'indiquer son prix :**

Quels matériels envisagez-vous d'entreposer au sein de l'atelier :

Produits dangereux ou inflammable : OUI non

Si oui, lesquels :

**Vous vous engagez à participer aux temps forts de la maison de quartier
(réunion groupe résidences, mise en place de votre projet en lien avec les habitants,
actions collectives, vendredis sandwiches, temps conviviaux...)**

Décision du groupe résidence :

validé non validé

Motifs :